Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux, rue Vieille du Cimetière.
NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI, 17 AVRIL 1880.

OFFICIEL.

Lois de l'Etat de la Louisiane.

PUBLIÉES PAR AUTORITÉ.

Session régulière de 1880.

No 13.] LOI

Pour amender et décréter à nouveau la convention 209, des Statuts Révisés.

Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, que la section 692 des Statuts Révisés, est amendée et décrétée à nouveau dans les termes suivants:

En addition aux pouvoirs conférés par la loi aux compagnies de chemins de fer, toute compagnie de chemin de fer établie sous les lois générales ou spéciales de cet Etat, pourra emprunter de temps à autre telle somme d'argent qui pourra être nécessaire pour la construction, la disposition de son chemin de fer, ou pour l'achat du dit chemin de fer ou du tout droit de passage ou de ses franchises, et pourra, dans ce but, déposer des bons ou des obligations, garantis par hypothèque sur les franchises, droit de passage et sur tous les biens et privilèges des dites compagnies, et payables en tel temps et en tels endroits que le président de la directeurs pourront désigner, avec le pouvoir de vendre, donner en gage les dits bons ou d'en disposer autrement aux conditions que le dit président et directeurs pourront juger convenables, et le bénéfice de cette loi sera étendue à tous les bons et obligations émis par toute compagnie de chemin de fer pour tous objets mentionnés et donnés depuis la passage pour l'octobre 1879.

(Signé) R. N. OGDEN,
Orateur de la Chambre des Représentants.
(Signé) S. D. MCENERY,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvé le 28 février 1880.
LOUIS A. WILTZ,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Copie certifiée:
WILL A. STRONG,
Secrétaire d'Etat.

No 14.] LOI

Pour amender et décréter à nouveau l'article 237 du code de procédure.

SECTION 1.—*Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane*, que l'article 245 du code de procédure soit amendé et décrété de nouveau comme suit:

Le créancier, son agent ou son fondé de pouvoirs en fait, demandant une pareille arrestation, devra, en outre, annexer à sa pétition son obligation en faveur du greffier de la cour devant laquelle le writ est émis, pour une somme égale à celle qu'il réclame, avec la garantie d'une caution et solide personnelle, demeurant dans la juridiction de la cour à laquelle la pétition est présentée, comme sécurité pour le paiement de tels dommages que le défendeur pourra obtenir contre lui dans le cas où il serait décidé que l'arrestation a été vexatoire—à tort.

SEC. 2.—*Il est décrété en outre, etc.*, Que toutes lois ou parties de lois en conflit avec celle-ci sont, par la présente, rappelées.

(Signé) R. N. OGDEN,
Orateur de la Chambre des Représentants.
(Signé) S. D. MCENERY,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvé le 28 février 1880.
LOUIS A. WILTZ,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Copie certifiée:
WILL. A. STRONG,
Secrétaire d'Etat.

No 15] LOI

Pour régler le jugement d'appels à la Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane.

Section 1. *Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane*, Que toutes les affaires pour divorce ou pour séparation de lit et de table, toutes les affaires pour le recouvrement de gages, salaires ou compensation pour services personnels ou professionnels, seront jugées sur le rôle sommaire de la Cour Suprême, comme les autres affaires sommaires.

(Signé) R. N. OGDEN,
Orateur de la Chambre des Représentants.
(Signé) S. D. MCENERY,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvé le 28 février 1880.
LOUIS A. WILTZ,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Copie certifiée:
WILL. A. STRONG,
Secrétaire d'Etat.

No 16.] LOI

Pour amender et décréter à nouveau la loi No 18 de l'Assemblée Générale de 1877, passée dans sa session extraordinaire.

Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Que la loi No 18 de l'Assemblée de 1877, approuvée dans sa session extraordinaire le 23 mars 1877, soit et est par la présente amendée et décrétée à nouveau dans les termes suivants:

SECTION 1.—Que la réception ou la remise pendant la nuit, ou entre le coucher et le lever du soleil, de tout coton brut en graine, ou de tout coton égrené, qui passe à l'égrenoir, tels emballé, et de tout autre produit de farine, vendu, échangé, troqué, ou dont il a été disposé de toute autre manière, est constatée illégale par la présente. Et pourvu en outre que l'adoption de cette loi n'opérera pas comme un empêchement à la poursuite ou à la punition d'aucune offense contre la dite loi No 18, commise avant la promulgation de la présente.

SEC. 2. *Il est décrété en outre, etc.*; Que quiconque pendant la nuit, ou entre le coucher et le lever du soleil délivrera ou apportera tout coton brut graine ou non graine, bon emballé, et d'autres produits de ferme, vendus, échangés, troqués, ou marché ou dont il aura été disposé de toute autre manière, sera sur, conviction, puni d'amende ou d'emprisonnement ou des deux, dans la discrétion de la cour pouvant que cette loi n'affecte ni le droit de tout propriétaire en possession de toute plantation d'aller lui-même ou par son fondé de pouvoirs ou agent livrer le coton à ses égreneurs ou établissements de coton à graine ou du coton non graine ou d'exporter ses produits de ferme, entre le lever et le coucher du soleil, ni le droit des hommes de marché et des propriétaires, engagés régulièrement dans leurs vocations respectives, de recevoir et de délivrer des produits de ferme, de verger et de jardin, ni le droit des habitants qui en font un commerce.

E. N. OGDEN,
Orateur de la Chambre des Représentants.
S. D. MCENERY
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvé le 2 mars 1880.
LOUIS A. WILTZ,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie certifiée:
WILL A. STRONG,
Secrétaire d'Etat.

Le Mississippe, ouvrirent de l'Entre Rouge jusqu'à deux heures.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 17 avril.—Température: Vents chauds du sud, temps passablement ouvert, pluie.

Température du 16 avril 1880
Thermomètre de U. DURAND, Opticien,
Fahrenheit. Centigrade
6 heures du matin..... 68 20
Midi..... 76 24
3 P. M..... 80 27
6 P. M..... 76 24

Meilleure météorologique.
Vendredi, 16 avril, 3 h. 56 P. M.

Température (Fahrenheit) dans les villes suivantes:

Augusta, Ga.....	86	Louisville, Ky.....	72
Atlanta.....	78	Memphis, Tenn.....	76
Baltimore.....	66	Mobile, Ala.....	76
Boston, Mass.....	71	Montgomery, Ala.....	77
Buffalo, N. Y.....	70	Nashville, Tenn.....	80
Cairo, Ill.....	76	New Orleans.....	83
Charleston, S. C.....	82	New York.....	66
Chicago, Ill.....	72	Norfolk, Va.....	68
Cincinnati, O.....	72	Omaha, Neb.....	58
Cleveland, O.....	68	Philadelphia, Pa.....	68
Columbus, O.....	70	Pittsburg, Pa.....	68
Corinth, Miss.....	80	Port Eads, La.....	82
Detroit, Mich.....	68	Richmond, Va.....	68
Galveston, Texas.....	82	Vicksburg, Miss.....	80
Indianapolis, Ind.....	72	Wilmington, N. C.....	76
Jacksonville, Fla.....	84		

Hauteur des eaux au-dessus de l'étiage zéro en pieds locaux.

Cairo.....	8.01	Nashville, Tenn	11.01
Dubuque, Iowa.....	29.06	New Orleans*..	1.63
Keokuk, Iowa.....	20.07	Omaha, Neb....	7.06
La Crosse, Wis.....	8.03	Pittsburg, Pa....	20.06
Leavenworth, Kans..	8.04	Shreveport, La....	29.06
La Crosse, Wis.....	7.05	St Louis, Mo....	15.05
Memphis, Tenn.....	9.09	St Paul, Minn....	5.07
Louisville, Ky....	9.07	Vicksburg, Miss	43.10
Memphis, Tenn.....	24.10	Wheeling, W. Va....	3.01

*Abaissement du niveau des eaux depuis le mois de mars 1874.

GEORGES E. KERN,
Sergent Signal Corps, U. S. A.

Mariage, naissances et décès inscrits au bureau de santé:

MARIAGES—Martin Kenny à Mlle Emma Grade
F. F. Kenny à Vera E. W. Whitaker.
John Hare à Mlle Lena Miller.
Cassius Thornton à Mlle Julia R. Simms.

NAISSANCES—Mme Charles Rice, un garçon, 15 avril.
Mme Pietro Pietri, une fille, 16 mars.
Mme George W. Payne, un garçon, 15 avril.

DÉCÈS—Lizzie Maxwell, 22 ans, Adèle de Bon Pasteur.
C. A. C. Lorthsen, 4 ans, 953 rue d'Amour.
Salvatore Grasia, 63 ans, 444 rue St. Charles, natif d'Italie.
Mme E. Blair, n. 2 ans, 242 rue White.
D. J. Clark, c. 30 ans, 240 rue Conti, natif du Kentucky.
Camille Hoque, c. 30 ans, White et Kreke, natif du Mississippi.
Mme Mary Vinard, 39 ans, 140 rue Magnolia, native d'Irlande.
Caroline O. Heid, 13 mois, Abeil.
Sidney Pa'gnère, c. 11 jours, coin des rues Troisième et Dauphine, natif de la Ile Orléans.
Johanna Meyer, c. 104 ans, No 103 rue Toulouse native de la Virginie.
Dauphin Schaller, 2 mois, coin des rues Chippewa et Market, natif de la Ille Orléans.

Décisions de la cour suprême de la Louisiane.—Un débiteur ne peut pas obtenir le rejet d'un appel sur une motion suggérant que quelques-uns des demandeurs, dont les *affidavits* sont annexés à l'appui de la motion, n'avaient pas autorisé un appel en leurs noms.—Lorsque les noms de quelques-uns des parties à un procès figurent, sans le consentement de ces parties, sur une demande d'appel, celui-ci peut être écarté quant aux parties qui ne le désirent pas, et le tribunal accordera aux autres demandeurs le temps de les faire citer comme défendeurs.

—L'absence ne saurait être considérée en elle-même comme une incapacité de recevoir par donations *mortis causa*, et à moins qu'il ne soit établi que le mort d'un absent auquel le legs a été fait a eu lieu avant celle du testateur, les exécuteurs de ce dernier n'ont pas le droit de transmettre aux héritiers présomptifs de l'absent sa part de la succession.

—La femme d'un absent, lorsqu'elle a été nommée sa curatrice, est autorisée à accepter, au nom de l'absent, un legs fait à ce dernier, et à réclamer le montant du legs aux héritiers présomptifs qui ont été mis en possession.

—Lorsque, par une convention entre deux créanciers, une propriété saisie est vendue, et que le produit de la vente reste entre les mains d'un des créanciers, sujet au jugement à provoquer relativement au droit de chacun d'eux, le débiteur saisi, si le tribunal décide que les fonds appartiennent à l'autre créancier, ne peut pas les appliquer au paiement d'une somme que le dépeanst lui dort.

—Le droit d'expropriation étant un droit légal, il ne donne lieu, quand il est exercé, qu'à des dommages réels, et le tribunal ne saurait en accorder d'autres.

—Quand, dans un cas d'expropriation, il existe un bail, la personne qui prouve que l'expropriation est à sa charge est responsable du montant payé au propriétaire, mais encore est responsable envers le preneur du bail de la différence qui existe entre la valeur du terme non expiré et le loyer que le preneur devra payer pour l'époque à laquelle le bail devait expirer.

—Lorsque les directeurs d'une compagnie de chemin de fer décident de faire un emprunt et d'hypothéquer la voie, mais n'assurement pas le but de l'emprunt, les preuves orales sont admissibles à l'effet d'indiquer le but, et s'il est démontré que celui-ci était légal, l'hypothèque est valide.

—Un billet à douze mois, donné en paiement d'une propriété vendue sous saisie, n'échoit pas, avant le paiement, la réclamation du créancier contre le débiteur saisi—l'effet du billet étant simplement de créer, sans novation, un nouveau débiteur, et l'extinction de la nouvelle obligation entraînant l'extinction, *pro tanto*, de l'ancienne.

—La doctrine d'après laquelle les hypothèques sont transférées au prejudice d'une vente forcée qui a lieu à deux mois de crédit, ne saurait être maintenue lorsque le débiteur saisi devient propriétaire. Une parcelle vente est considérée comme une simple prolongation de crédit avec garantie, et il faut que les hypothèques primitivement acquises inscrites de nouveau, soient la préemption, pour que le rang en soit conservé.

Cours criminelles.—A la Cour criminelle supérieure, le révérend James Brown, c., accusé de détournement de fonds, s'est déclaré innocent.

Le jugement de Margaret Vincent, accusée de tentative d'incendie; celui de W. W. Bewley, accusé de meurtre—ont été remis indéfiniment.

Charles Williams, G. B. Long, Westerley Williams et W. J. Howell, sont accusés de port d'armes cachées.

A la première cour de district, W Sheridan, O Justice, Richard Delmore, John McCoy, Sam Anderson, Sophie Rooky et Nellie Parker, H Shouldice, sont accusés de vols de fait.

Richard Welsh est accusé d'avoir blessé quelqu'un; George Washington Fox, d'obtenir des objets sous de faux prétextes; Manuel Orell et Emma Wilson, de vol.

Pour vols de fait, Michael Rosalbre a $1 d'amende ou un jour de prison de paroisse; George Washington, c., $25 d'amende ou un mois de prison de paroisse; Arthur Thomas ou Fatchell 50 sous d'amende ou cinq heures de prison de paroisse.

Cour du juge Skeehan.—Le juge a acquitté Emile Fabry ou The Chief, accusé d'être suspect et dangereux; A. G. Downery, accusé d'avoir enfreint l'ordonnance 2506, qui défend aux voitures se rendant de la ville au cimetière de la Métairerie, par le rue du Canal, de passer du côté du premier district; Albert Daffy et F. Stanly, accusés de vols de fait.

Mme Congreve, pour insultes et menaces, a été requise de donner un cautionnement de $100. A défaut de cautionnement, elle passera cinq jours en prison.

Sam. Adams, a été condamné à une amende de deux piastres et demie ou à cinq jours de prison de paroisse pour ivrognerie.

Thomas Noles, pour insultes et menaces, a été sommé un cautionnement de $250 pour répondre de sa bonne conduite. A défaut de cautionnement, il passera trente jours en prison.

Henry Hart, Allen Murphy, Monsieur White, John Hennahy, ont été divorcés de fait et de loin de paix; ont été remis de Jas. McCarrigan, Jacque Doyle et Henry Gallagher étaient accusés d'avoir semé Pedro, de police Chevalier, un monsieur Pyrdras. Gallagher a été acquitté; les deux autres ont été envoyés devant la cour criminelle supérieure. Cautionnement de $250.

Soulière pas, pour danse, à l'Hostie Mongo.

DÉPÊCHES Télégraphiques

TRANSMISES A L'ABEILLE.

NOUVELLES EUROPÉENNES.

FRANCE.

Voyage projeté de M. De Lesseps.

Londres, 16.—Une dépêche de Paris annonce que M. De Lesseps est arrivé. Il n'est pas découragé par l'accueil froid qui lui a été fait aux Etats-Unis. Il va partir immédiatement pour Londres, Manchester, Birmingham, Edinburg, Glasgow et Dublin, pour faire de la propagande en faveur de son canal. Il visitera ensuite la Belgique et la Hollande.

M. Léon Say ambassadeur en Angleterre.

Londres, 16.—Dans un éditorial, le Times souhaite la bienvenue à MM. Jules Russell Lowell et Léon Say, comme ambassadeurs en Angleterre.

Jules Simon et le conseil supérieur de l'enseignement.

Londres, 16.—Une dépêche de Paris dit que M. Jules Simon, sénateur républicain à vie, a été élu membre du nouveau conseil de l'enseignement.

John Emile Lemoinne envoyé en Belgique.

Paris, 16—On affirme que M. John Emile Lemoinne, publiciste et membre de l'Académie française, succédera au comte Duchatel comme envoyé en Belgique.

La Nouvelle Revue exprime une grande satisfaction de la victoire des libéraux dans le Parlement anglais et fait l'éloge de M. Gladstone et du marquis de Hartington.

Circulaire Freycinet. Présentations des évêques. M. de Lesseps.

Paris, 16—La circulaire de M. de Freycinet, exposant la politique étrangère suivie par lui depuis qu'il a pris son portefeuille, sera envoyée aux représentants de la France demain.

Le prince Hohenlohe a présenté la baronne von Radowitz au président Grévy.

Les évêques continuent à protester contre les décrets du gouvernement.

Les 19 nihilistes et agitateurs qui ont reçu l'ordre de quitter la France partiront demain de Paris.

Le comte de Lesseps a rendu visite à M. de Freycinet.

M. Duparganac, sénateur bonapartiste, du département de la Savoie, est mort.

L'impératrice Eugénie à la Visite du Cap.

Londres, 16—L'impératrice Eugénie est arrivée à la Ville du Cap en bonne santé.

Les Ultramontains et l'Empire

La Gazette Allemande du Nord dit que les Ultramontains, en soutenant le gouvernement sur la question des douanes s'étaient mis en position d'exercer une puissante influence.

Mais plus tard, leur attitude hostile dans des questions politiques qui n'avaient rien de commun avec la religion ont mis beaucoup à l'entente qui aurait pu à peu rétabli la paix religieuse.

Adresse à M. Gladstone.

St Pétersbourg, 16—Un certain nombre de Russes préparent une adresse qui doit être présentée à M. Gladstone pour le féliciter sur les succès des libéraux dans les élections parlementaires.

Le nouvel ambassadeur allemand à Paris.

Paris, 16—Le baron Van Radovitz, le nouvel ambassadeur allemand, est arrivé ici.

Les élections en Irlande.

Londres, 16—Une dépêche de Cork au Times dit qu'une pétition sera présentée à la chambre des communes en faveur de M. Kettle, candidat parnelliste battu dans le comté de Cork par le col. Colthurst. La pétition dit qu'on a abusé de l'influence cléricale contre M. Kettle.

Dublin, 16—Une dépêche au Times dit que le résultat de l'élection dans le comté de Cork est une des plus grandes surprises de l'époque.

On regardait d'avance M. Kettle comme le remplaçant du col. Colthurst. La seule question relative au retour du poll semblait être de savoir si M. Shaw devait passer le premier par rang d'ancienneté.

L'échec d'un des favoris de M. Parnell malgré les efforts inouis pour le faire passer est un coup sérieux porté à la dictature de M. Parnell, et l'appel suivi de succès fait pour le clergé et de nombreux laïques fort respectables, et approuvé même de plusieurs conservateurs, est regardé comme une grande victoire morale.

Londres, 16—Le correspondant à Londres du Manchester Guardian dit que les membres irlandais du nouveau parlement commenceront à arriver en ville, leur programme est réellement modéré; ils demandent l'égalité des droits pour les Irlandais et l'extension du droit de fermier, tel qu'il existe à Ulster à toute l'Ile. C'est là la substance de leur demande.

Une note menaçante pour la Porte.

Londres, 16—Une dépêche de Constantinople au Manchester Guardian, dit que le représentant russe ici a envoyé une note à la Porte demandant que les passeports de Kemal Pacha, ancien ministre de l'intérieur, soient envoyés aux représentants de la Russie demain.

Le prince Hohenlohe a présenté la baronne von Radowitz au président Grévy